

Arrêté.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant
les conditions d'application de ladite loi;*

*Vu l'avis de la Commission supérieure des
Monuments historiques en date du 29 Novembre 1957 ;*

*Vu la lettre en date du 28 Janvier 1958 de
M. de BOISSESON portant adhésion au classement ;*

Arrête :

Article premier.

Est classé parmi les Monuments Historiques le
château de Montluc, à ESTILLAC (Lot-et-Garonne) figu-
rant au cadastre sous le n° 290 - Section D - apparte-
nant à M. BARBARA de la BELOTTERIE de BOISSESON
François, Paul, Antoine, Marie, demeurant au château
d'ESTILLAC, propriétaire agricole, né le 26 Mai 1905
à BOISSEZON (Tarn) époux de DE FLAUJAC, Amélie, Berna-
dette, Agnès.

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE
de la Jeunesse, DES ARTS,
et des Lettres.

~~BEAUX-ARTS~~~~ÉTAT FRANÇAIS~~

ARRÊTÉ.

ARCHITECTURE.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
la Jeunesse, DES ARTS, et
des Lettres.

DIRECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

BUREAU DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments
Historiques et notamment l'article 2, modifié et com-
plété par la loi du 23 Juillet 1927 ;

Vu l'arrêté en date du 22 Février 1926 portant
inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monu-
ments Historiques du Château d'ESTILLAC (LOT-ET-GARONNE)

La Commission des Monuments Historiques entendue

ARRÊTÉ :Article Premier.

L'article 1er de l'arrêté du 22 Février 1926
est complété comme suit : le cénotaphe de MONTLAC, situé
dans le parc du Château d'ESTILLAC (LOT-ET-GARONNE),
appartenant à M. de BOISSAISON, est inscrit sur l'In-
ventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

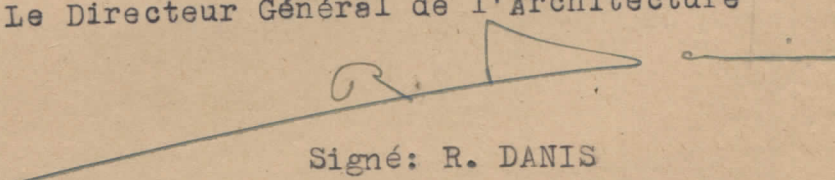
Article Deuxième.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département, pour les archives de la préfecture, au
Maire de la commune d'ESTILLAC et au propriétaire,
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution./.

PARIS, Le 11 AVRIL 1947

Per déléation

Le Directeur Général de l'Architecture



Signé: R. DANIS